

---

## Décrets

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 697-2002**, 12 juin 2002

CONCERNANT la révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier alinéa du dispositif du décret numéro 713-2000 du 14 juin 2000 ne trouve pas application le 2 avril 2001 ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 2 avril 2001.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

38571

Gouvernement du Québec

### **Décret 698-2002**, 12 juin 2002

CONCERNANT la nomination de madame Diane Wilhelmy comme sous-ministre du ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Diane Wilhelmy, déléguée générale du Québec à New York, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère des Relations internationales, au même classement, au salaire annuel de 172 001 \$, à compter du 12 août 2002 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à madame Diane Wilhelmy, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QU'à compter de la date de son entrée en fonction, madame Diane Wilhelmy reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour ;

QUE le présent décret prenne effet le 12 août 2002.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

38572

Gouvernement du Québec

### **Décret 699-2002**, 12 juin 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Robitaille comme délégué général du Québec à New York

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement ;

ATTENDU QUE madame Diane Wilhelmy a été nommée déléguée générale du Québec à New York par le décret numéro 1030-98 du 12 août 1998, qu'elle a été nommée à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Michel Robitaille, directeur général des affaires multilatérales au ministère des Relations internationales, cadre supérieur classe II, soit nommé délégué général du Québec à New York à compter du 12 août 2002, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

---